



## ARRETE

Année 2023 N° *147-c* /MEF/DC/SGM/INStaD/SP *028* SGG23

### PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DU CINQUIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

Vu  
Le Directeur national du  
Contrôle financier

*16-23*  
*02*  
*[Signature]*

**Aristide Aboyi EDAH**  
**SOHOU**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi no 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n°2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009 ;
- vu La loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin;
- vu la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la loi n°2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;

